

# La filière bois-énergie : rencontre de deux démarches parallèles

par Stephan BALLIVET \*

L'utilisation des produits ligneux pour le chauffage des équipements collectifs présente de multiples intérêts :

- mise en valeur des produits des coupes d'éclaircies forestières, du débroussaillement, de la transformation du bois ;
- création d'emplois et développement de l'économie locale.

Ce constat a été à l'origine de deux démarches complémentaires menées successivement par l'**Union régionale des communes forestières**, Provence, Alpes, Côte d'Azur, et l'**Entente Interdépartementale** en vue de la Protection de la Forêt contre l'Incendie.

## Situation en juin 1996

Dès 1994, l'**Union Régionale des Communes Forestières**, Provence-Alpes-Côte d'Azur, a adressé à toutes les communes de la région un questionnaire portant sur la ressource en bois communale, les équipements de chauffage existants ou en projet, et sollicitant l'avis des élus concernant le Bois-Energie.

280 réponses (soit plus de 56 % des envois), révèlent une perception favorable, mais un grand manque d'information tant sur le plan de la ressource que de la technologie.

Les résultats de cette enquête ont conduit l'Etat, par l'intermédiaire de la DRAF et de l'ADEME, le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Agence régionale de l'énergie, à créer en commun une mission régionale Bois-Energie chargée d'informer et d'assister les collectivités intéressées.

En 1996, l'**Entente interdépartementale** réalise auprès des Maires

des quinze départements qui la composent, une enquête afin de mettre en évidence les difficultés rencontrées par les communes pour évacuer les déchets verts, et trouver si possible dans le bois-énergie, la possibilité d'utiliser les produits du débroussaillement et de l'élagage, notamment aux abords des habitations et des voies ouvertes à la circulation, facilitant ainsi l'élimination de ces déchets.

750 réponses sont parvenues au siège de l'**Entente**, confirmant l'**intérêt des Maires pour l'élimination des déchets verts, la création d'emplois et la production d'une énergie locale**.

Par ailleurs, une présentation a permis d'apprécier les avantages des «granulés», produits à partir de la sciure (exemple du Canada) ou de la sciure et des déchets de broyage (exemple de la Lozère).

L'**Entente interdépartementale** et l'**Union régionale des communes forestières** ont pris mutuellement connaissance des résultats de ces deux enquêtes, menées à l'origine indépen-

damment l'une de l'autre.

Afin d'éviter les redondances et les coûts inutiles, l'**Entente** et le Chargé de mission bois-énergie travailleront en étroite collaboration pour mener à bien une étude d'opportunité et de faisabilité d'une usine pilote de traitements des déchets verts.

La communication des informations, révélant la similitude des préoccupations et des démarches, a ainsi permis la mise en place d'une coopération utile, gage d'efficacité et d'innovation.

## Situation depuis le mois de juin 1996

L'**Entente interdépartementale** en vue de la protection de la forêt contre l'incendie conduit une réflexion sur la revalorisation des déchets de bois, habituellement laissés en forêt sous prétexte du coût élevé de la main-d'œuvre, de l'absence de voie d'accès ou encore d'apporter de la matière organique aux sols pauvres. Si cette dernière démarche est louable dans le cas de forêt de pins par exemple, car elle permet une repousse de chênesverts en sous-bois, elle peut être catastrophique si l'opération n'est pas réalisée en suivant quelques règles élémentaires «anti-feu». En effet, si les rémanents n'ont pas été broyés et étalés



**Photo 1 : Ces granulés issus de la sciure et des déchets de broyage peuvent être utilisés pour le chauffage collectif.**

Photo Fondation pour la protection de la forêt

\* Entente interdépartementale  
Domaine de Valabre 13120 Gardanne  
Tél. 04 42 94 95 16 Fax. 04 42 94 95 28

mais laissés tels quels ou, pire encore, entassés, ils vont fortement contribuer aux risques de propagation verticale de l'incendie vers les étages supérieurs de la végétation.

Outre le bois de rebut issu de la forêt, le «bois des villes», résidu des opérations d'élagage des arbres urbains, pourrait être valorisé. En effet, 14 à 17 Mm<sup>3</sup> de déchets verts sont produits chaque année intra muros, soit 3 Mt, ce qui représente 10 % du tonnage des ordures ménagères. Ces déchets de bois sont mis en décharge dans 50 % des cas (solution de plus en plus onéreuse du fait de la directive Natura 2000) et 25 % des dits déchets sont incinérés tels quels (pratique prohibée depuis 1994) ou avec les ordures ménagères.

L'Entente a réalisé plusieurs enquêtes auprès des producteurs de déchets ligneux, à savoir les scieries, les menuiseries, les industries papiéries ou encore les entreprises d'éla-

gage ou de débroussaillement afin de faire l'inventaire de la ressource en déchets de bois, ceci dans le but de déterminer s'il serait possible de pérenniser l'approvisionnement de filières de valorisation des bois de rebut en énergie renouvelable.

A l'heure actuelle, les réponses qui nous sont parvenues semblent démontrer que la ressource est disponible. Reste maintenant à étudier le mode de collecte, de stockage et de transformation (plaquettes, granulés...) en combustible.

Des visites organisées en partenariat avec l'ARENE et l'ADEME dans le cadre de la mission Bois Energie précédemment citée, ont montré que la «clientèle» existe, des efforts ayant été réalisés dans certains départements (Lozère, Haute-Savoie, Ardèche, Corse...) pour développer l'utilisation des résidus de bois pour le chauffage collectif. De plus, les retombées économiques pour les Municipalités inno-

vantes ne sont pas négligeables, puisque de telles initiatives permettent d'éliminer des déchets de bois tout en préservant l'environnement, en créant l'emploi de proximité et en luttant contre les feux de forêt.

Actuellement, il semble opportun de songer à la mise en place d'un ou plusieurs centres de collecte de déchets de bois, publics ou mixtes, ainsi que d'une unité de valorisation sur un site qui inclurait la notion de proximité (pour limiter le coût du transport), la notion de débouchés économiques, et pourquoi pas dans une zone de reconversion industrielle bénéficiant des crédits Européens.

La recherche d'un partenariat avec l'Europe, les Régions, les Départements, les Communes, les Organismes publics de coordination inter-collectivités et des structures privées concernées serait également nécessaire.

**S.B.**

Cet exposé a directement induit des questionnements quant aux fondements réels de l'intérêt pour la filière bois-énergie : s'agit-il d'une réelle préoccupation technique ou d'une simple préoccupation prétexte à parler de la forêt méditerranéenne ? Aux dires des intervenants, il apparaît que cet intérêt répond à trois types de préoccupations concrètes indissociables : la première est une préoccupation de communication sur la forêt méditerranéenne car parler du bois-énergie, c'est évoquer voire promouvoir l'image de la forêt méditerranéenne ; la seconde préoccupation répond au souci d'utiliser une matière première disponible et grandissante, l'extension de la forêt méditerranéenne devenant problématique à l'heure actuelle ; enfin, la troisième suppose que le développement de cette filière peut apporter une réponse économique aux problèmes d'emplois contemporains, la forêt offrant de nombreuses potentialités d'emploi non encore exploitées.

Lié directement aux perspectives d'emploi, le groupe de travail a constaté la récurrence du recours à la promotion du bois-énergie, dès lors qu'il y a changement dans l'environnement et la société. Dans les années 70, le souhait de développer cette ressource était motivé par la crise énergétique, il l'est aujourd'hui par la crise économique et le chômage. En même temps le bois énergie offre des opportunités d'emplois à taux réduit qui font que son exploitation relativement coûteuse sera réduite par des aides diverses. Le problème de la forêt pourvoyeuse d'emplois précaires et à bon marché avait déjà été évoqué lors de nos réunions préparatoires à propos du débroussaillement et de l'entretien de la forêt par des Contrats Emploi Solidarité ou autres contrats verts ; il nous était alors apparu qu'une telle perspective ne pouvait que nuire à l'image de la forêt comme à celle de ceux qui y travaillent par la déqualification qu'elle implique alors que la réalité et la complexité de la forêt méditerranéenne suppose savoir-faire et professionnalisme (1)

Enfin, en terme de communication, cette contribution démontre la possibilité de concertation entre deux acteurs aux fonctions, moyens et attributions différents au profit d'un objet commun défini préalablement. Elle permet parallèlement de poser la question de la légitimité de l'initiative et de l'initiateur : sans reconnaissance mutuelle, les processus de communication ne peuvent s'établir de façon positive.

### 1 -3 Les freins possibles à la communication

Même s'il existe à la base une forte volonté de concertation entre acteurs ou groupes d'acteurs, celle-ci peut être entravée voire empêchée par des

(1) Cf. comptes rendus du groupe de travail « Emploi et formation : quels métiers pour la forêt méditerranéenne ? »

paramètres difficilement contournables qu'ils soient issus du fonctionnement global du système forestier ou intrinsèques à la structure qui entend faire de la communication.

#### **- Elus et multiplicité d'interlocuteurs**

Tout élu soucieux de son patrimoine forestier ne peut seul le gérer et le développer, il ne dispose pas de toutes les compétences nécessaires. Dès lors, il apparaît qu'il doit effectuer un réel parcours du combattant pour s'y retrouver dans le grand nombre d'interlocuteurs auxquels il doit s'adresser en fonction des objectifs qu'il s'est assigné. On constate ici une forte déficience de communication, l'élu ne sait pas exactement qui fait quoi en forêt méditerranéenne, quelle est la structure la plus apte à l'aider à la résolution de ses propres problèmes de gestion ou d'exploitation forestière ? Les fonctions et attributions de chaque organisme forestier restent floues ou se recoupent pour ceux à qui ils sont pourtant destinés ; de même, les nombreux messages qui émanent de chacun ajoutent à la confusion générale.

*Pierrette BELLON : les Elus et la gestion de leur patrimoine forestier*

Ce témoignage a été l'occasion de poser le problème du "faire savoir" et de la communication de ceux à qui cette charge incombe. Les intervenants forestiers sont nombreux mais s'ils affichent clairement et mutuellement leurs attributions tout un chacun semble pouvoir s'y retrouver. En même temps, cet exposé dénonce les messages prétextes qui, au lieu d'informer réellement l'interlocuteur, ne servent qu'à mettre en valeur la structure qui les produit. Il semble ici que les acteurs forestiers doivent faire un gros effort de communication et d'information en direction de tous et plus particulièrement des élus. Ces derniers occupent effectivement une place stratégique car ils sont en rapport avec de nombreux interlocuteurs et sont au car-

## **Les Elus et la gestion de leur patrimoine forestier**

*par Pierrette BELLON \* et Nathalie BREUL \*\**

**L**orsqu'un élu, et plus particulièrement un maire, du fait des implications de proximité qu'implique sa mission, arrive en fonction sans être un spécialiste de la question forestière, il se trouve confronté à de nombreux problèmes dès lors qu'il souhaite réellement gérer sa forêt de production ou sa forêt périurbaine. Les interlocuteurs directs auprès desquels il est censé trouver conseil et assistance restent mal définis.

En forêt de production, la situation est apparemment claire, l'interlocuteur désigné est le gestionnaire du territoire forestier c'est à dire l'ONF. Cette clarté n'en induit pas moins des problèmes en aval : l'élu, s'il ne possède pas suffisamment de connaissances forestières ne pourra apprécier voire contredire avec justesse les options qui lui sont proposées, il ne peut alors qu'adopter celles qui lui sont apportées sur un plateau par l'ONF.

Pour les forêts périurbaines, la situation s'avère complexe et problématique à tous les niveaux. Les intervenants potentiels sont ici nombreux et leurs rôles respectifs s'interpénètrent : administrations nationales, régionales ou départementales ; associations, organismes délégués ou autonomes ; rôles de conseil, de contrôle ou de financement ... La clarification des attributions reste difficile pour l'élu, de plus le passage de l'une à l'autre de ces instances accroît la complexité par le fait qu'elles sont davantage en concurrence les unes avec les autres qu'en accord entre elles.

Enfin, les options que peuvent proposer chacun des intervenants restent

des options types qui correspondent à des problématiques générales, or l'on sait les particularités qui peuvent exister d'une commune à l'autre en ce domaine.

Par ailleurs, ce manque de clarification, d'identification du "qui fait quoi" se voit confirmer et renforcer par les messages mêmes qui émanent des différentes structures ayant capacité en matière forestière. L'élu est généralement inondé de nombreux messages à thématique forestière mais ceux-ci plus qu'explicatifs sont des messages estampillés, c'est-à-dire qu'ils ont avant tout vocation à promouvoir la structure qui les produit, ils n'ont pas de véritable fonction d'information des élus. Il ne s'agit plus alors d'un échange mais d'une communication prétexte.

Ainsi, actuellement l'élu doit-il effectuer un réel parcours initiatique pour essayer de comprendre la totalité des arcanes, des situations, des structures et s'y retrouver parmi la pléthore d'intervenants. Un tel état des lieux nuit à l'efficacité des décisions qui peuvent être prises et en final à la forêt méditerranéenne elle-même, il équivaut à une perte de temps et à un éparpillement des moyens dommageables lorsque l'on connaît la situation d'urgence dans laquelle se trouve l'espace forestier méditerranéen aujourd'hui.

**P.B., N.B.**

\* Présidente de l'Association des communes forestières des Alpes Maritimes,  
Maire de Saint Auban

\*\* Forêt Méditerranéenne

refour entre société civile et décideurs. Cette place d'intermédiaire qu'occupent les élus implique également qu'eux-mêmes soient à l'initiative des échanges, les élus présents au sein du groupe de travail le sont fréquemment

de façon informelle et sont à l'origine de nombreuses rencontres entre membres de structures différentes, il reste à généraliser et, peut-être à formaliser ce type de démarches.